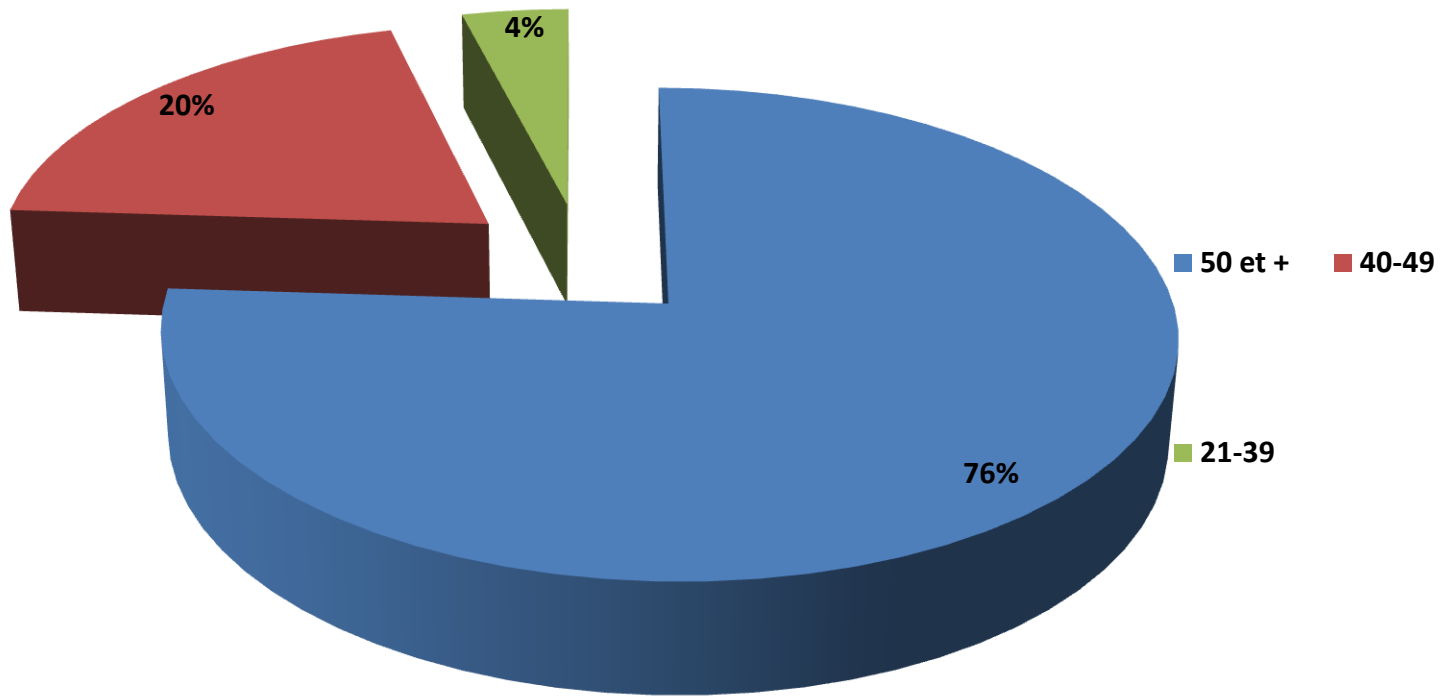




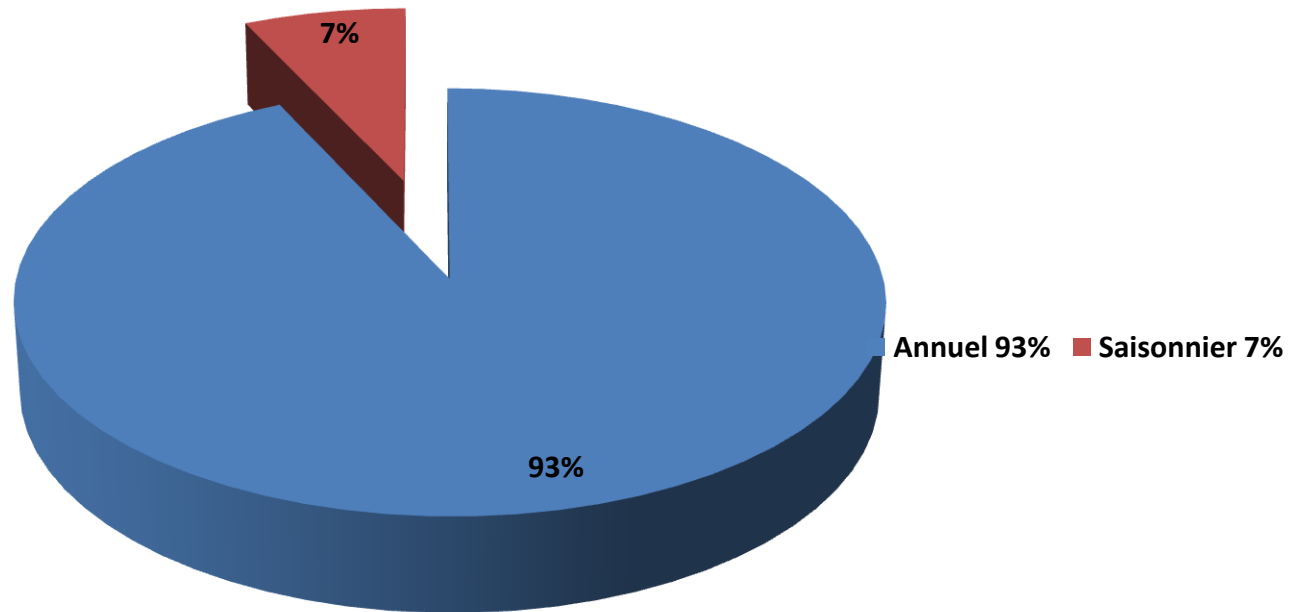
**MON LAC,
MA RESPONSABILITÉ**

Résumé des entrevues avec les
résidents du lac St-Augustin
Été 2009

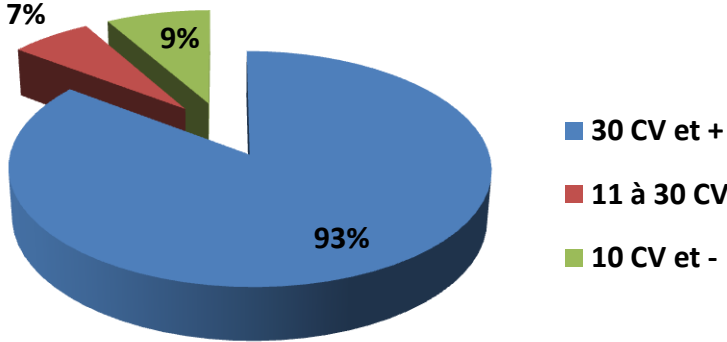
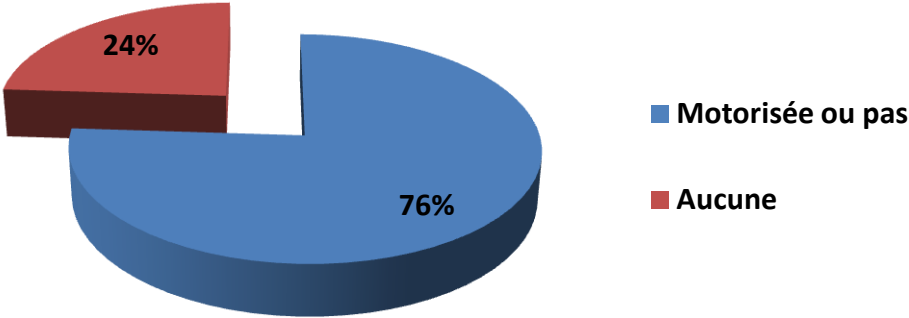
Répartition des groupes d'âges



Statut d'occupation du riverain



Usage des embarcations

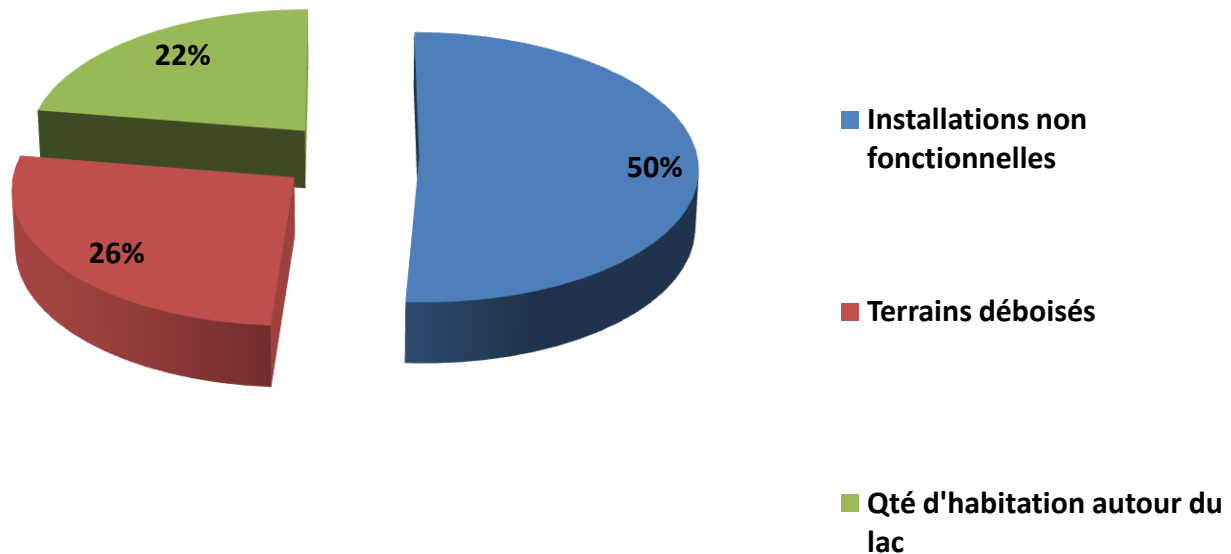


Sensibilité des riverains à la problématique des cyanobactéries

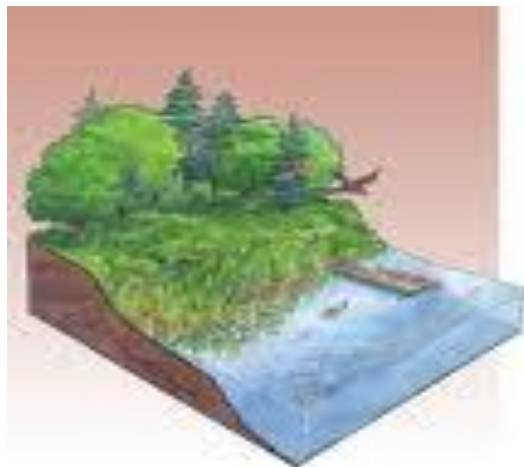
De **90 à 98%** des répondants croient que la prolifération des algues bleu vert peut nuire de passablement à beaucoup à :

1. la faune aquatique;
2. la santé humaine et aux animaux domestiques;
3. l'activité de villégiature;
4. la valeur de leur propriété

Trois raisons principales de nuisance à la qualité de l'eau du lac



73% des répondants riverains ayant déjà investi dans l'aménagement de la bande riverain (végétaux), 78% disent vouloir faire des efforts supplémentaires de végétalisation d'ici 2 ans.



56% sont d'avis que les règles devraient plus sévères en ce qui a trait à la construction résidentielle autour du lac.



60% des répondants souhaitent que les autorités agissent plus sévèrement à la réglementation entourant l'utilisation des bateaux à moteur sur l'eau et **61%** pour un contrôle de la force des moteurs



57% considèrent que le règlement sur la vitesse des bateaux sur le lac répond aux attentes des riverains. En contrepartie, **64%** disent ne pas avoir constaté de diminution de la vitesse



68% dit connaître ou avoir déjà entendu parler du
Conseil de bassin du lac Saint-Augustin



Recommandations déposées à la fin du mandat

1. Réglementer la «végétalisation» des terrains riverains d'ici septembre 2013 pour la portion de la bande de **cinq (5) mètres**, s'étendant vers l'intérieur, à partir de la ligne des hautes eaux;
2. Rendre obligatoire l'opération vidange des installations dans le cadre d'une planification routinière aux 2 ans pour les résidents permanents et 4 ans pour les résidents saisonniers;
3. Adopter un règlement pour obliger les fermes et/ou agricultures à installer des bassins de rétention du lisier afin de freiner leur écoulement dans les fossés et vers le lac;
4. Caractériser les eaux de surface de tout le bassin s'écoulant vers le lac;

Recommandations déposées à la fin du mandat (suite...)

5. D'augmenter la qualité de l'eau pluviale avant leur arrivée au lac;
6. Revoir la méthode d'épandage de sel l'hiver sur les routes du bassin versant afin de minimiser l'apport en NaCl vers le lac;
7. Réglementer la puissance des moteurs et la dimension des bateaux;
8. Accélérer la réalisation des projets: raccordement du secteur Nord au réseau municipal, l'aménagement de bassins de rétention des eaux autoroutières et le traitement des eaux du lac.

VOLET II

Modalités de participation

- Moyen simple pour protéger le lac
- Bande riveraine plus naturelle : filtration des polluants
- Mesures incitatives
 - Ville, avec la participation du Conseil de Bassin et d'Hydro-Québec, paie les coûts pour le premier 5 mètres (achat des plants indigènes, commande, transport, main d'œuvre et visites subséquentes)
 - Frais pour le reste des 10 mètres de la bande riveraine reviennent au citoyen

| Responsabilités du riverain | Responsabilités de la Ville |
|---|---|
| Présenter à la Ville une proposition d'aménagement de l'ensemble de la bande riveraine (10 mètres à partir de la ligne des hautes eaux) qui conserve une vue sur le lac | Commenter et /ou approuver la proposition du riverain |
| S'entendre avec la Ville sur le choix des végétaux, la longueur de la bande riveraine à végétaliser et la date de plantation | S'entendre avec le riverain sur le choix des végétaux, la longueur de la bande riveraine à végétaliser (5 ou 10 m) et la date de plantation |
| Signer l'engagement relié à l'obtention du permis gratuit pour la participation au projet | Présenter au riverain le document d'engagement à signer pour l'obtention du permis (gratuit) |
| Relaxer !! Admirer le paysage ! Se féliciter du bon coup réalisé pour la protection du lac ! | Planifier la commande des végétaux chez le pépiniériste, la livraison des végétaux chez le client et l'étape de plantation coordonner l'équipe de plantation, la remise en état du terrain après les travaux et le premier arrosage des végétaux. Remettre au riverain un document concernant les bonnes pratiques d'arrosage des végétaux nouvellement plantés. |
| Assurer un arrosage adéquat des végétaux nouvellement plantés en fonction des conditions météorologiques au cours du reste de l'année. | Assurer des visites de routine pour vérifier l'état de santé de votre bande riveraine au cours de la saison. |



DES QUESTIONS ?